

BELAIR

Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Prix de l'action nouvelle à 1,25 €, soit une décote de 60 %
- Garantie donnée par la famille Sitruk à hauteur de 75 % pour participer à l'opération
- Période de souscription du 11 juillet 2012 au 25 juillet 2012

« En lançant cette augmentation de capital, nous souhaitons renforcer notre puissance financière pour saisir des opportunités de développement générées par le contexte actuel. Confiants dans le potentiel de développement de notre marque, nous allons participer de manière significative à cette opération qui nous permettra aussi, de par la décote qu'elle présente, de remercier nos actionnaires qui y souscriraient. » déclare Eric Sitruk, Président –Directeur général de Fashion Bel Air.



Le Conseil d'Administration de FASHION B. AIR a arrêté les modalités d'une augmentation de capital de 2 070 K€ avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de l'ensemble des actionnaires. Cette augmentation de capital est susceptible d'être portée à 2 382 K€ en cas d'exercice de la clause d'extension.

Une opération stratégique pour saisir des opportunités de marché

Fashion Bel Air évolue depuis plusieurs mois sur un marché en mutation qui offre des opportunités de développement exceptionnelles à saisir. Parallèlement, les dépréciations de titres de participation réalisées par la société sur son exercice 2011/2012 ne lui permettront pas de proposer un dividende à ses actionnaires.

Ainsi, par cette augmentation de capital, Fashion Bel Air va renforcer ses moyens pour :

- financer le déploiement du réseau de boutiques en propre par création ou acquisition en bénéficiant de conditions de marché très favorables actuellement ;
- remercier de leur fidélité les actionnaires existants avec une décote importante du prix de l'action qui leur fait bénéficier d'un effet de levier immédiat.

La famille Sitruk, actionnaire historique de la société, s'est engagée à souscrire à l'émission à titre irréductible en exerçant l'intégralité de ses droits préférentiels de souscription soit un investissement total de 1.324.885 €, et à titre réductible pour un montant de 228.334 €. Cet engagement qui représente 75,0 % de l'augmentation de capital, démontre la confiance de la Direction de Fashion Bel Air dans le potentiel de développement de la marque.

Une offre attractive

La souscription sera ouverte du mercredi 11 juillet au mercredi 25 juillet 2012 inclus. Les actionnaires de Fashion Bel Air vont ainsi se voir attribuer, le 11 juillet 2012, 1 (un) DPS pour chaque action détenue. 5 (cinq) DPS permettront de souscrire à 1 (une) action nouvelle au prix unitaire de 1,25 €. Le prix de souscription représente une décote de 60 % par rapport au dernier cours de clôture précédent la tenue du Conseil. Les souscriptions à titre réductible seront possibles.

Cette augmentation de capital conduira ainsi à la création d'un nombre maximum de 1 656 767 actions nouvelles représentant 20,0 % du capital avant l'opération, et à la création d'un nombre maximum de 1 905 282 actions nouvelles représentant 23 % du capital avant l'opération en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des nouvelles actions sur NYSE Alternext interviendront le 3 août 2012.

Les droits préférentiels de souscriptions seront négociables à partir du 11 juillet 2012 dans les mêmes conditions que l'action sous le code FR0004034593 jusqu'au 25 juillet 2012 inclus.

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

Description de l'offre

Nature de l'opération	Augmentation de capital en numéraire
Montant maximum de l'augmentation de capital	2.070.959 € susceptible d'être porté à 2.381.603 € en cas d'exercice de la clause d'extension
Actions nouvelles émises	1.656.767 susceptible d'être porté à 1.905.282 en cas d'exercice de la clause d'extension
Date de l'ouverture de la souscription	11 juillet 2012
Date de clôture de la souscription	25 juillet 2012
Exercice d'un droit préférentiel de souscription, conditions d'exercice	<p>Le droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires est maintenu. Par conséquent, les propriétaires des 8.283.837 actions anciennes ou les cessionnaires du droit de souscription attaché auxdites actions, auront sur les 1.656.767 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription à titre irréductibles qui s'exercera à raison de 5 droits préférentiels de souscription pour une action nouvelle au prix unitaire de 1,25 €.</p> <p>Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Dans le cas où un titulaire de DPS ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles de la Société, il devra faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions nouvelles de la Société.</p> <p>Le DPS sera négociable à partir du 11 juillet 2012 dans les mêmes conditions que l'action sous le code FR0004034593 jusqu'au 25 juillet 2012 inclus.</p> <p>Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription, soit du 11 juillet 2012 au 25 juillet 2012 inclus. Les DPS deviendront caducs à l'issue de la période de souscription.</p> <p>Sur la base du cours de référence retenu par le Conseil d'Administration la valeur théorique d'un DPS est de 0,125 €.</p> <p>Conformément à la faculté offerte par l'assemblée générale des actionnaires du 06 juin 2010 et en application des dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le conseil d'administration de la Société pourra décider, s'il le souhaite, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pour le cas où il constaterait une demande excédentaire de souscription à l'Offre, et ce, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, soit une émission maximale de 1 905 282 actions nouvelles représentant une augmentation de capital maximum (prime d'émission incluse de 2.381.603 euros).</p>

	Enfin, conformément aux dispositions de l'article L225-133 du Code de Commerce, les actionnaires auront le droit de souscrire à titre réductible aux actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription, dans la limite de leur demande et sans attribution de fraction.
Valeur nominale des actions	0,18 €
Montant prime d'émission	1,07 €
Somme immédiatement exigible par action	1,25 €

Pour cette opération, FASHION BEL AIR est conseillé par :



CONSEIL

Prochaine publication : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012/2013 : Mardi 17 juillet 2012

A PROPOS DE FASHION BEL AIR

Créateur de prêt-à-porter féminin tendance avec un time to market court, Fashion Bel Air connaît une forte croissance portée par un positionnement pertinent et un savoir faire de plus de 25 ans.

Distribuée dans le monde entier à travers un réseau de détaillants multi-marques, la société développe son propre réseau de distribution afin d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur et accroître sa rentabilité.

Fashion Bel Air a réalisé en 2011/2012 (15 mois) un chiffre d'affaires de 25,0 M€.

Alternext, code Isin : FR0004034593, Mnémo : ALFBA

Contacts

BELAIR

Eric SITRUK
Président Directeur Général
01 45 08 06 64
belair94@hotmail.com
www.fashion-belair.com



Cédric BEUDIN
Listing Sponsor
01 56 69 61 83
cedric.beudin@atoutcapital.com
www.atoutcapital.com



Communication financière
Gilles BROQUELET

01 80 81 5000
gbroquelet@capvalue.fr
www.capvalue.fr